

COMPTE-RENDU SUBVENTION 2020

Evaluation des actions financées au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF)

UTILISATION DE LA SUBVENTION

Subvention attribuée pour une action déterminée = utilisation à justifier

Transmission obligatoire d'un compte-rendu financier (CRF) dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire qui s'étend du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour lequel la subvention a été attribuée.

Si nouvelle demande en 2021 = transmission du CRF au moment du dépôt.

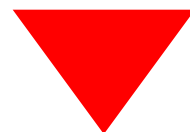
Pour établir le CRF, l'association doit compléter le **CERFA n°15059*02** dématérialisé (pas de transmission par mail).

La dématérialisation du CERFA via **Le Compte Asso** interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021.

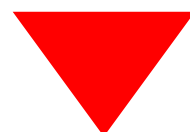
ADAPTATIONS CRISE SANITAIRE

Covid-19 : impact fort sur l'activité des associations

Si votre structure se trouve dans l'impossibilité absolue de poursuivre, momentanément ou définitivement, l'exécution de tout ou partie de l'action ou du projet



Déclaration sur l'honneur **étayée** (modèle [ICI](#))



REPORT POSSIBLE sur l'exercice 2022

TROIS SCENARIOS POSSIBLES

Pour votre structure

SCENARIO 1

Votre structure a
réalisé l'action
en 2020

SCENARIO 2

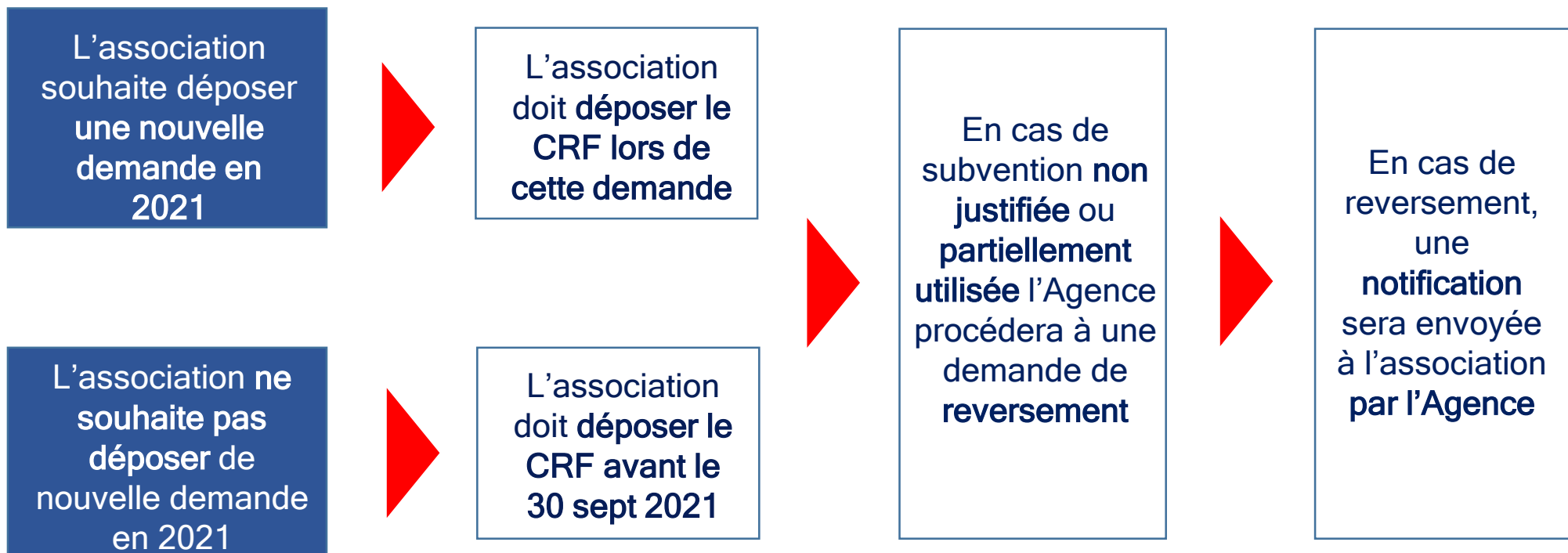
Votre structure va
terminer l'action au
cours du 1er
semestre 2021

SCENARIO 3

Votre structure n'a
pas pu terminer ou
réaliser l'action suite
à la crise sanitaire

SCENARIO 1

Votre structure a réalisé l'action en 2020 (ou avant sa nouvelle demande le cas échéant)



Dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#)

SCENARIO 2

Votre structure va terminer l'action au cours
du 1er semestre 2021

L'association
souhaite déposer
une nouvelle
demande en
2021



L'association
doit déposer un
CRF
intermédiaire
lors de cette
demande



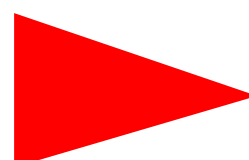
L'association
doit déposer
le CRF
définitif
avant le
30 sept 2021
sur Le
Compte Asso

En cas de
subvention non
justifiée ou
partiellement
utilisée, l'Agence
procédera à une
demande de
reversement



En cas de
reversement,
une
notification
sera envoyée
à l'association
par l'Agence

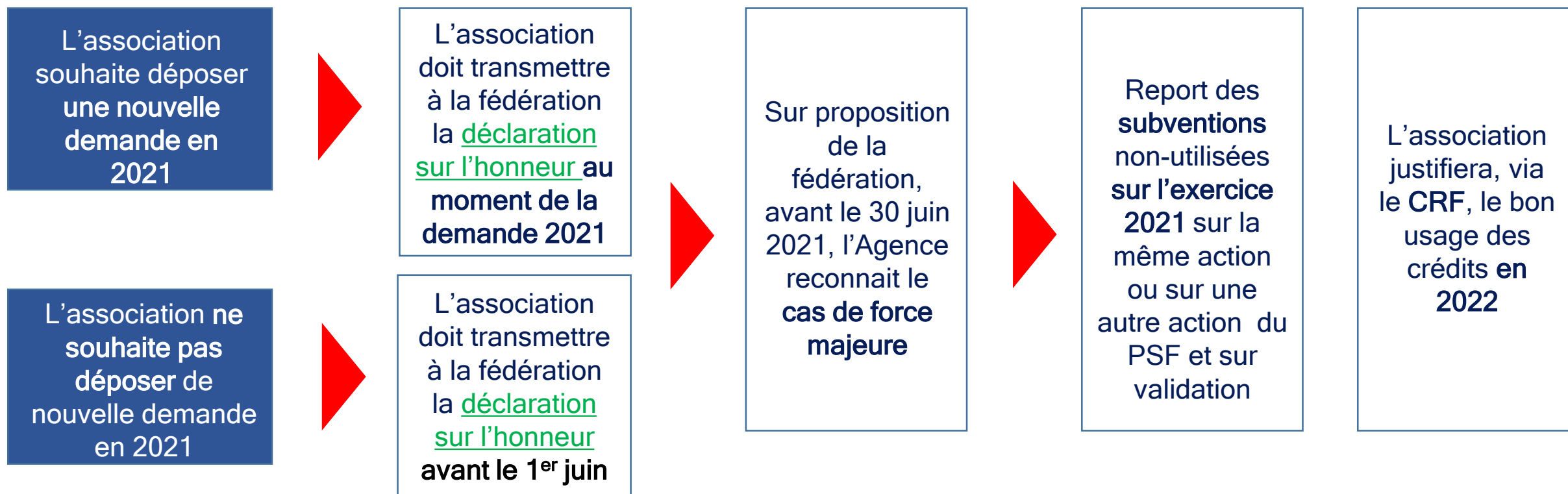
L'association ne
souhaite pas
déposer de
nouvelle demande
en 2021



Dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#)

SCENARIO 3

L'association n'a pu terminer ou réaliser l'action à cause de la crise sanitaire



Déclaration sur l'honneur à envoyer à : support.psf@ffta.fr

COMPTE-RENDU

dématérialisé sur Le compte-asso

Depuis l'espace de l'association sur

Précisions à venir dès réception des informations de l'ANS